Actualité



Hausse des prix du gaz : le médiateur de l'énergie conseille aux consommateurs de surveiller et comparer les offres des différents fournisseurs

Depuis les tensions géopolitiques marquées notamment par la guerre en Iran et le blocage du détroit d'Ormuz, les prix du gaz connaissent de fortes variations. En mai 2026, le prix repère du gaz publié par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a augmenté de 15,4 % par rapport au mois précédent, atteignant 0,1256 € TTC/kWh pour les consommateurs se chauffant au gaz.

Dans ce contexte, le médiateur national de l'énergie appelle les consommateurs à surveiller et comparer l'évolution des offres de fourniture de gaz afin de limiter l'impact de ces hausses sur leur facture. Il rappelle que son comparateur, public et indépendant des fournisseurs d'énergie, permet d'accéder gratuitement à une information impartiale et exhaustive pour choisir son fournisseur de manière éclairée.

Des offres de gaz avec des écarts de prix importants et des niveaux de stabilité variables

La quasi-totalité des 17 fournisseurs de gaz naturel destinés aux particuliers ont répercuté les hausses de prix dans leurs grilles tarifaires.

Au 6 mai 2026, parmi les 36 offres de fourniture de gaz naturel référencées dans le comparateur :

- **6 offres proposent un prix fixe "tout compris"** : le fournisseur s'engage à bloquer le prix de l'abonnement et de la consommation pendant une durée définie au contrat (de 1 à 3 ans), seule la fiscalité pouvant évoluer. Les prix proposés actuellement à la souscription sont proches, voire supérieurs, au prix repère de mai ;

- **16 offres proposent un prix de l'énergie fixe**: le fournisseur garantit uniquement le prix de la part énergie du kWh pendant une durée déterminée. Le prix de l'abonnement peut toutefois évoluer, notamment en fonction des coûts d'acheminement, des obligations réglementaires ou de la fiscalité. Parmi ces offres, certaines restent plus avantageuses et permettent encore de réaliser jusqu'à près de 15 % d'économies par rapport au prix repère de mai ;

- **11 offres sont indexées sur le prix repère**: le prix du kWh évolue chaque mois, à la hausse comme à la baisse, dans les mêmes proportions que le prix repère publié par la CRE. Le prix de l'abonnement évolue quant à lui une fois par an. La plupart de ces offres se situent au même niveau, voire légèrement en dessous du prix repère ;

- **3 offres reposent sur des modalités d'évolution définies contractuellement**: leur évolution tarifaire est difficilement prévisible au moment de la souscription. Dans un contexte de forte volatilité des prix, ces offres présentent un niveau de risque élevé.

Une vigilance particulière avant l'hiver

Compte tenu des incertitudes géopolitiques, il est aujourd'hui difficile, voire impossible, de prévoir l'évolution des prix du gaz à l'hiver prochain, période durant laquelle les hausses se répercutent directement sur les factures avec la remise en route du chauffage.

Pour les consommateurs souhaitant se prémunir contre de futures augmentations, la souscription d'une offre à prix fixe peut permettre de sécuriser dès maintenant le montant de leur facture. Même si le prix repère de juin devrait légèrement baisser, l'évolution des mois suivants reste très incertaine.

Le médiateur national de l'énergie déconseille par ailleurs de souscrire des offres de gaz dont les prix ne sont pas indexés sur des références publiques ou dont les évolutions tarifaires sont laissées à la seule appréciation du fournisseur.

Comparer pour se protéger de la hausse des prix

Le médiateur national de l'énergie rappelle enfin que, contrairement aux professionnels, les particuliers peuvent changer de fournisseur de gaz ou d'électricité gratuitement et à tout moment, quel que soit le type d'offre souscrite.

Le comparateur officiel du médiateur national de l'énergie permet d'identifier les offres les plus adaptées à chaque profil de consommation. Gratuit et indépendant, il est accessible sur le site energie-info.fr.

Quelques conseils avant de souscrire une offre

Avant de choisir une offre de gaz, il est recommandé de :

- vérifier si le prix est fixe ou variable ;
- identifier les éléments susceptibles d'évoluer (abonnement, taxes, acheminement, etc.) ;
- comparer le coût annuel estimé et pas uniquement le prix du kWh ;
- lire attentivement les conditions d'évolution tarifaire ;
- privilégier les offres dont les prix sont indexés sur des références publiques.

Des fiches pratiques sont également mises à disposition, telles que celle qui explique « Comment comparer les offres », afin d'aider les consommateurs à prendre en compte les critères essentiels au moment de choisir une offre de fourniture d'énergie.

Se tenir informé de l’évolution des prix

Afin d’accompagner les consommateurs dans ce contexte de forte volatilité, le médiateur national de l’énergie assure un suivi régulier de l’évolution des offres de fourniture de gaz, en complément de la publication mensuelle du prix repère par la CRE. Les consommateurs sont invités à consulter régulièrement ces informations sur le site energie-info.fr.

Enfin, le médiateur national de l’énergie rappelle aux consommateurs d’énergie qu’ils peuvent contacter son **service d’information (numéro vert : 0800 112 212)**du lundi au vendredi (8h -18h) pour s’informer sur leurs droits et leurs démarches en matière de fourniture d’énergie.

